
LA CHAÎNE DU LIVRE

Ministère concerné	Ministère de la Culture et de la Communication
Programme concerné	Création
Contexte de l'audit	<p>Le Gouvernement a décidé d'augmenter les recettes du Centre national du livre (CNL) en élargissant l'assiette de la taxe sur certains appareils qui lui est affectée. Il souhaite ainsi améliorer la portée des interventions de cet établissement en faveur de la chaîne du livre et lui permettre de soutenir les opérations de numérisation nécessaires à la constitution de la Bibliothèque numérique européenne, dont la Bibliothèque nationale de France (BNF) est l'opérateur national.</p> <p>Dans ce contexte, la répartition des missions pour l'aide à la chaîne du livre entre la direction du livre et de la lecture (DLL) et son principal opérateur peut paraître parfois confuse : ainsi, en 2005, près de 50 % des opérations de soutien à la vie littéraire en région ont fait l'objet d'un double subventionnement CNL-DLL.</p>
Objectifs de l'audit	<p>Les objectifs de l'audit sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'étudier l'organisation et le financement de l'ensemble de la chaîne du livre ;- d'évaluer les modalités selon lesquelles est organisée l'aide à la chaîne du livre au sein du ministère. <p>Il conviendra pour cela notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'identifier et de clarifier les actions menées par l'administration du ministère, les opérateurs publics, ainsi que toutes les autres structures concernées par la chaîne du livre (centre d'exposition du livre français, associations...) ;- de définir les mises en synergie envisageables afin de supprimer les redondances en termes de missions, de structures et d'équipes dédiées entre l'administration centrale, les directions régionales des affaires culturelles, les opérateurs principaux du secteur et les diverses structures intervenant ;- de déterminer l'évolution prévisionnelle, à périmètre constant, sur les prochaines années, des ressources affectées au CNL ;- d'examiner les conditions de contrôle et de recouvrement des taxes affectées au CNL ;- d'analyser les impacts économiques, sur les secteurs de l'édition et de la reprographie, des taxes affectées au CNL.

Les bénéfices attendus sont :

- l'optimisation des moyens financiers nécessaires à l'exercice des missions de l'État et de la perception des recettes liées à la chaîne du livre ;
- une optimisation des structures et de l'organisation grâce à des réformes de structures envisagées à moyen terme.

- Composition de l'équipe d'audit**
- Inspection générale de l'administration des affaires culturelles
 - Inspection générale des finances